

DECISION *2020-61*

Désignation des membres du Comité technique
de la Foncière Publique d'Ile de France
Société par actions simplifiée créé le 5 novembre 2019

Le Directeur Général,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, puis par le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des Etablissements Publics des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France,

Vu la délibération n° A18-2 du 5 octobre 2018 du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France approuvant les projets de statuts de la filiale Foncière Publique d'Ile de France, société par actions simplifiée conjointe avec la Caisse des Dépôts et Consignations et donnant mandat au Directeur Général pour les finaliser, compléter et les signer,

Vu les statuts de la Foncière Publique d'Ile de France en date du 8 octobre 2019 et en particulier son article 20.2 relatif à la désignation des membres du Comité technique,

Considérant qu'il convient de désigner deux personnes pour représenter l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France au sein du Comité technique de la SAS Foncière Publique d'Ile de France,

Vu la décision n° 2020-16 du 28 février 2020 par laquelle le Directeur Général a désigné comme représentant de l'EPF Ile de France au sein du Comité technique de la Foncière Publique d'Ile de France M. François BERTRAND, Directeur Général Adjoint de l'EPF Ile de France et M. Florent PARE LE DANTEC, Directeur du Développement au sein de l'EPF Ile de France,

Considérant que les fonctions de M. François BERTRAND au sein de l'Etablissement Public d'Ile de France ont pris fin le 30 juin 2020,

Décide :

De désigner comme représentant de l'EPF Ile de France au sein du Comité technique de la Foncière Publique d'Ile de France, en remplacement de François BERTRAND :

- Michel GERIN, Directeur Général Adjoint de l'EPF Ile de France,

Tout pouvoir lui est donné pour représenter l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France au sein du Comité technique à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Paris, le *14 septembre 2020*

Le Directeur Général
Gilles BOUVELOT